

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation N°
Chariot de travail agricole (véhicule spécial) *)	L A V E R D A	3 9 0 0	CH 5514 11
Constructeur	Pietro LAVERDA S.p.A., I-36042 Breganze (Vicenza)		
Identification	sur la plaquette du constructeur "3900"		
	devant le N° du châssis "LAVERDA 3900*5C1....*"		
Plaquette constructeur	à gauche, latéralement sur la console du tableau de bord		
N° du châssis	à droite, au centre du véhicule, latéralement sur le longeron		
Identification du moteur	"8261 I" à droite, à l'arrière en haut sur le bloc		
Importateur principal	LANDMASCHINEN AG., 3018 Berne-Bumpliz + FRIED LANDMASCHINEN AG., 5322 Koblenz		
Véhicule homologué	LAVERDA 3900*5C10163*		

Châssis	
Nombre d'essieux	2 _____ Nombre de roues 4 _____
Direction	hydrostatique, assistance hydraulique
Transmission	entraînement hydrostatique
Nombre de vitesses	3 _____ Entraînement roues avant
Frein de service	hydraulique, à disques, sur les arbres à pignons resp. sur les roues avant, frein indépendant, 2 pédales avec verrouillage
Frein auxiliaire	mécanique, à disques, sur les arbres à pignons resp. sur les roues avant
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire, levier av. secteur
Ralentisseur	-
Contrôle 2 circuits	-

Moteur	PIAT	Type	8261 I
Marque		Temps	4
Construction	V	Position	au centre/en haut
Carburant	D	Nombre cylindres	6
Réfrigérissement	eau	Course	130
Alésage	145	CV-impôt	65,57
Cylindrée	12874	à V/min	2200
Puissance en kW	166 DIN	à V/min	1650
Bruit à l'arrêt	78,5 dB/A	à V/min	
Silencieux	1 pot 600 x 365 x 215 mm		(x)
Mesure des gaz	Bacharach = 2,0		
Déparasitage			

Carrosserie	moissonneuse-batteuse (s.d. avec cabine)		
Nombre de portes	1 (cabine)	Compteur de vitesse	-
Ceintures sécurité	av -	ar -	-
Cale	1 = 400x200x240mm	Rétroviseurs	gauche + droite
Antivol	-		
Nombre de places	1 _____ av _____	centre _____	ar _____
Dimensions	Intérieur	extérieur	
Longueur		7950	Empattements 3800 /
Largeur		3500	Essieu double av _____ ar _____
Hauteur		3900	Voies av 2800 ar 2610
Porte à faux	av _____	1850	Voies av _____ ar _____
	ar _____	2300	ar _____
Distance volant - vers l'avant du véhicule	1070	Braquage °	g 14500 d 14850

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	6750	3300	10050
Charge utile	(sans table de coupe) -		
Poids total	16000	4000	20000
Poids garantis	23,1 - 30	12,5 - 18	
Pneus	10 / 1,4	8 / 2,5	
Ply / bar	6920	4180	
Charge	30	30	
pour V max	DW 20 x 30	9,00 x 18 acier	
Jantes		mécanique	automatique
Gar poids remorquable avec/sans frein			
Garantie poids de l'ensemble			
Poids remorquable testé			
Charge garantie sur le toit			
Vitesse maximale selon le constructeur	20		km/h
testées 18 km/h à V/min 2280			au moteur _____ prise de force

		§)	
Equipement	CR	(E)	
Feux de route	CR	(E)	
Feux de croisement	A	(E)	dans CR
Feux de position	R-S1	(E)	
Feux rouges	R-S1	(E)	
Feux stop			
Cilignoteurs	av 1	(E)	AV/1 5 (E) ar 2a (E)
Catadioptrés	av		ar 1 (E)
Feux de gabarit	av A	(E)	
Feux arrière de brouillard			
Feux complémentaires	2/ feux orange CH 1 1280 03/04		
Eclairage plaque	3/ lampes de travail avec LT		
Essuie-glace	1/ balai		
Avertisseurs	FIANN CH 5 0602 01 avec/sans lave-glace		
	ou d'autres modèles homologués		

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Chariot de travail agricole (vhc. spécial)		
Marque et type	L A V E R D A 3 9 0 0		
Homologation N°	CH 5514 11		
Carrosserie	moissonneuse-batteuse		
Places	total 1	avant	
Poids à vide	10050	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	65,57
Poids total	10050	Cylindrée	12874

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation (Pour les résultats des mesures du bruit et des gaz d'échappement, voir la fiche des émissions)

- *) Véhicule spécial : largeur = 3500 mm.
- x) Insonorisation : - l'intérieur du compartiment-moteur à gauche et à droite.
- §) Equipement : la hauteur des feux de croisement, de position et des clignoteurs AV est admise pour raisons techniques.

Inscription dans le permis de circulation:

- 100 - Le conducteur doit être porteur de l'annexe au permis de circulation;
- 101 - 1 plomb sur butée de pleine-charge;
- 115 - feu orange obligatoire;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 136 - permis de conduire de la catégorie "F" obligatoire;
- 137 - signalisation jaune/noir: la couverture sur l'ouverture avant;
- 138 - protection : couverture sur l'ouverture avant;
- 139 - enlever : les tables de coupe dépassant 3500 mm de largeur;
- 141 - assurer : l'échelle remontée; la cheminée de vidange rentrée.